

<http://jesuschristenfrance.fr/spip.php?article1544>

# Synodalité et autoritarisme pontifical

- France, Europe et Christianisme -



Date de mise en ligne : mercredi 27 septembre 2023

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

# Synodalité et autoritarisme pontifical

Analyse de Sandro Magister :

« Il se passe beaucoup de choses contradictoires dans l'Église catholique. D'un côté on acclame un Synode sur la synodalité qui étend la participation au gouvernement de l'Église bien au-delà du pape et des évêques, même à des prêtres, à des religieux et à des laïcs, hommes et femmes. Mais d'un autre, on assiste de la part de François à un exercice des pouvoirs pontificaux autoritaire et monocratique comme jamais.

Avec une nouveauté impromptue de plus, énoncée le 11 septembre par le nouveau préfet du Dicastère pour la Doctrine de la foi, l'Argentin Victor Manuel Fernández, qui dans une réponse écrite aux questions d'Edward Pentin pour le « National Catholic Register » a assigné à François « un charisme particulier pour la sauvegarde du dépôt de la foi, un charisme unique, que le Seigneur n'a donné qu'à Pierre et à ses successeurs », mais dont personne n'avait jamais entendu parler jusqu'à aujourd'hui.

D'après Fernández, il s'agit d'un

« don vivant et actif qui est à l'œuvre dans la personne du Saint-Père. Moi je n'ai pas ce charisme, vous ne l'avez pas, pas plus que le cardinal Burke ne l'a. Aujourd'hui, il n'y a que le Pape François qui l'ait. Donc, si vous me dites qu'un évêque a un don spécial de l'Esprit Saint pour juger la doctrine du Saint-Père, on entre dans un cercle vicieux (dans lequel chacun peut prétendre posséder la vraie doctrine) et ce serait une hérésie et un schisme. Rappelez-vous que les hérétiques pensent toujours connaître la vraie doctrine de l'Église. Malheureusement, aujourd'hui ce sont non seulement certains progressistes mais également, paradoxalement, certains traditionalistes qui tombent dans cette erreur ».

Il est difficile d'imaginer une extension plus démesurée de l'infaillibilité du pape en matière de foi, une infaillibilité certes affirmée par le Concile Vatican I mais dans des limites extrêmement strictes. Et en effet, le nouveau dogme qui vient d'être promulgué par Fernández a immédiatement attiré le feu nourri des critiques.

La plus argumentée et la plus cinglante est issue du camp conservateur, sur le blog « Caminante Wanderer », sous la plume d'un spécialiste argentin érudit et anonyme.

Mais dans le camp opposé, celui des progressistes, le très singulier « charisme » dont, aux dires de Fernández, seul François serait doté, a été recalé sans appel, justement parce qu'il est incompatible avec les limites de l'infaillibilité pontificale réaffirmée par le Concile Vatican II dans la constitution dogmatique « Lumen gentium ». Massimo Faggioli, professeur de théologie à la Villanova University, a d'ailleurs publié un article sur le sujet dans le journal « Commonweal ».

Mais ce qui reste encore plus incompréhensible, c'est la contradiction entre les pouvoirs monocratiques sans limite dont François se considère toujours plus investi d'en haut par la voix de son théologien de cour, et dans le même temps la « démocratisation » de l'Église qu'il veut mettre en place avec la nouvelle synodalité.

Et même sur cette nouvelle forme de Synode, on a assisté à un changement de rythme au cours de son pontificat.

Pour en revenir au Concile Vatican II, dans « Lumen gentium », la constitution dogmatique de Vatican II expressément consacrée à l'Église, on ne retrouve le mot « Synode » qu'une seule fois et il est synonyme du mot « Concile », qui réunit exclusivement le pape et les évêques.

Tandis que dans les rares documents pontificaux des décennies suivantes dans lesquelles le mot « synode »

apparaît, il se réfère à la manière dont il est pratiqué dans les Églises orthodoxes, c'est-à-dire au collège des évêques réuni avec leur patriarche ou archevêque majeur pour exercer l'autorité hiérarchique sur leur Église respective.

Peter Anderson, le chercheur de Seattle qui est un observateur attentif de ce qui se passe dans les Église d'Orient et qui publie sur le sujet les articles de fond les plus pertinents et documentés, a confirmé qu'entre le Concile et l'année 2013, on ne retrouve que douze récurrences du mot « synodalité » : six avec Jean-Paul II, deux avec Benoît XVI et quatre avec François.

On peut déduire de cela que jusqu'à la première année après son élection comme Pape, François n'avait aucune intention, à tout le moins dans ses écrits publics, d'aller vers une « démocratisation » des synodes.

La première fois où il a parlé de « synodalité », c'était le 28 juin 2013, en s'adressant à la délégation du patriarcat œcuménique de Constantinople. Et il a fait référence à la « réflexion de l'Église catholique sur la collégialité épiscopale », pour laquelle c'était une bonne chose d'« apprendre » de la « tradition de la synodalité si caractéristique des Églises orthodoxes ».

La seconde fois, c'était dans l'homélie du lendemain, fête des saints Pierre et Paul, pour souhaiter l'« harmonie » entre le Synode des évêques et le primat du pape.

La troisième fois, c'était dans l'interview de septembre 2013 avec le directeur de « La Civiltà Cattolica », Antonio Spadaro. C'est là que pour la première fois il a fait allusion à l'idée que « peut-être était-il temps de modifier la méthodologie du Synode, parce l'actuelle me semble statique ». Avant de répéter tout de suite que c'est « de nos frères orthodoxes » que « l'on peut apprendre le plus sur le sens de la collégialité épiscopale et sur la tradition de la synodalité ».

La quatrième fois, c'était dans l'exhortation apostolique « Evangelii gaudium » du 24 novembre 2013, le document programme de son pontificat, où il se limite pourtant à affirmer de nouveau que

« dans le dialogue avec les frères orthodoxes, nous les catholiques, nous avons la possibilité d'apprendre quelque chose de plus sur le sens de la collégialité épiscopale et sur l'expérience de la synodalité. »

Mais ce n'était alors que le début. Au cours des années suivantes, François est allé crescendo dans les annonces et les décisions qui ont mené à la mutation actuelle de la forme du Synode, désormais à tel point éloigné du modèle pluriséculaire toujours en vigueur dans les Églises d'Orient qu'il a suscité, de leur part, la protestation relayée dans le dernier article de *Settimo Cielo* :

En donnant le pouvoir au « peuple de Dieu », c'est-à-dire en élargissant la participation aux synodes, avec droit de vote, aux simples baptisés, François a certainement réalisé une innovation de grande ampleur.

Mais encore une fois, en totale contradiction. Parce que ce n'est pas un synode qui a décidé de ce changement, comme le voudrait la nouvelle politique « populaire », mais c'est lui, le pape, qui a décidé tout seul. »

Source :

[riposte catholique](#)